

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	AG-1	AG-2	AG-3	AG-4
<b>1. HABITATION</b>				
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résident.,villég. ou de récréation				
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile	●	●	●	●
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances				
- A faible nuisance				
- Avec nuisance				
- A forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère	●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement				
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts				
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance	●	●	●	●
- Agriculture avec nuisance	●	●	●	●
- Agriculture à forte nuisance	●	●	●	●
- Foresterie				
- Extraction				
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	5899, 753,5332	5899, 753,5332	5899, 753,5332	5899, 753,5332
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>	8162 2)	8162 2)	8162 2)	8162 2)
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>				
Largeur minimale	50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale	45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>				
Nombre d'étages	2	2	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m	10 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	8 %	8 %	8 %	8 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40%	40 %	40 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain	●		●	●
Zone à risque d'inondation				
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)	●	●	●	●
PIIA	●		●	
PAE			●	
<b>NOTES :</b>	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES		
	AGL-1	AGL-2	AGL-3
<b>1. HABITATION</b>			
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée			
- habitation unifamiliale en rangée			
- habitation bifamiliale isolée			
- habitation bifamiliale jumelée			
- habitation trifamiliale isolée			
- habitation multifamiliale isolée			
- projet intégré à vocation résident. villég ou de récréation			
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.			
- habitation en copropriété			
- maison mobile			
- habitation en commun			
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>			
- Sans nuisances			
- À faible nuisance			
- Avec nuisance			
- À forte nuisance			
- Avec nuisance extérieur			
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>			
- Transport			
- Infrastructure légère			
- Infrastructure lourde			
- Service d'utilité publique légère	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne			
- Service d'utilité publique lourde			
<b>4. COMMERCIALE</b>			
- Commerce de gros			
- Commerce de détail de produits divers			
- Commerce de détail sans nuisance			
- Commerce de détail avec nuisance			
- Commerce au détail de véhicules			
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers			
- Commerce d'entreposage intérieur			
<b>5. SERVICES</b>			
- Services professionnels, d'affaires et financiers			
- Services personnels			
- Services de restauration et d'hébergement			
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>			
- Établissements gouvernementaux			
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social			
- Parcs et espaces verts			
<b>7. LOISIRS</b>			
- Activités culturelles			
- Activités récréatives			
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>			
- Agriculture sans nuisance	●	●	●
- Agriculture avec nuisance	●	●	●
- Agriculture à forte nuisance			
- Foresterie			
- Extraction			
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	5899, 817,5332	5899, 817,5332	5899, 817,5332
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>	7514, 8162, 84	7154, 8162, 84	7154, 8162, 84
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>			
<b>IMPLANTATION :</b>			
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>			
Largeur minimale	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>			
Nombre d'étages	2	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	8 %	8 %	8 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40 %	40 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELS :</b>			
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain			
Zone à risque d'inondation			
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>			
Zone agricole (CPTAQ)	●	●	●
PIA	●		
PAE			●
<b>NOTES :</b>	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage Extérieur

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	AGE-1	AGTL-1	AGTL-2	AGTL-3
<b>1. HABITATION</b>				
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation				
- projet intégré à vocation commun. récréo-touris et de vill.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances				
- À faible nuisance				
- Avec nuisance				
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère	●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement				
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts				
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance	●	●	●	●
- Agriculture avec nuisance	●	●	●	●
- Agriculture à forte nuisance	●	●	●	●
- Foresterie				
- Extraction				
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	5899, 753, 1211,5332	5899, 753,5332	5899, 753,5332	5899, 753,5332
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>		8162 2)	8162 2)	8162 2)
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>				
Largeur minimale	50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale	45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>				
Nombre d'étages	2	2	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m	10 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	8 %	8 % *	8 % *	8 % *
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40%	40 %	40 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain		●	●	●
Zone à risque d'inondation			●	●
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)	●	●	●	●
PIA			●	●
PAE				
<b>NOTES : * Coefficient d'emprise au sol à 20% pour les usages industriels</b>	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	AGTE-1	AGTE-2	AGTE-3	AGTE-4
<b>1. HABITATION</b>				
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances				
- À faible nuisance				
- Avec nuisance				
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère	●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement				
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts				
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance	●	●	●	●
- Agriculture avec nuisance	●	●	●	●
- Agriculture à forte nuisance	●	●	●	●
- Foresterie				
- Extraction				
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	5899, 753,5332	5899, 753,5332	5899, 753,5332 6376	5899, 753,5332
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>	8162 2)	8162 2)	8162 2)	8162 2)
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>				
Largeur minimale	50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale	45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>				
Nombre d'étages	2	2	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m	10 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	8 %	8 %	8 %	8 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40%	40 %	40 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain	●	●	●	
Zone à risque d'inondation				
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)	●	●	●	●
PIIA		●		●
PAE				
<b>NOTES :</b>	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES		
	CE-1	CE-2	CE-3
<b>1. HABITATION</b>			
- habitation unifamiliale isolée			
- habitation unifamiliale jumelée			
- habitation unifamiliale en rangée			
- habitation bifamiliale isolée			
- habitation bifamiliale jumelée			
- habitation trifamiliale isolée			
- habitation multifamiliale isolée			
- projet intégré à vocation rés. vill.ég. ou de récréation			
- projet intégré à vocation comm. récréo-tour. et villég.			
- habitation en copropriété			
- maison mobile			
- habitation en commun			
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>			
- Sans nuisances	●	●	●
- À faible nuisance	●	●	●
- Avec nuisance	●	●	●
- À forte nuisance			
- Avec nuisance extérieur			
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>			
- Transport			
- Infrastructure légère			
- Infrastructure lourde			
- Service d'utilité publique légère	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne			
- Service d'utilité publique lourde			
<b>4. COMMERCIALE</b>			
- Commerce de gros	●	●	●
- Commerce de détail de produits divers	●	●	●
- Commerce de détail sans nuisance	●	●	●
- Commerce de détail avec nuisance	●	●	●
- Commerce au détail de véhicules	●	●	●
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers	●	●	●
- Commerce d'entreposage intérieur			
<b>5. SERVICES</b>			
- Services professionnels, d'affaires et financiers	●	●	●
- Services personnels	●	●	●
- Services de restauration et d'hébergement	●	●	●
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>			
- Établissements gouvernementaux	●	●	●
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social	●	●	●
- Parcs et espaces verts	●	●	●
<b>7. LOISIRS</b>			
- Activités culturelles	●	●	●
- Activités récréatives	●	●	●
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>			
- Agriculture sans nuisance			
- Agriculture avec nuisance			
- Agriculture à forte nuisance			
- Foresterie	●	●	●
- Extraction			
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	6498, 46,5332	6498, 46,5332	6498, 46,5332
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>	5824, 7394, 7223, 7414, 7431, 744, 749, 751, 752, 753	5824, 7394, 7223, 7414, 7431, 744, 749, 751, 752, 753	5824, 7394, 7223, 7414, 7431, 744, 749, 751, 752, 753
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>			
<b>IMPLANTATION :</b>			
<b>TERRAIN :</b>			
Largeur minimale	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Profondeur minimale	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Superficie minimale	Voir texte	Voir texte	Voir texte
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>			
Nombre d'étages	2	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	15 m (route 131) 10 m (autres rues)	15 m (route 131) 10 m (autres rues)	15 m (route 131) 10 m (autres rues)
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	6 m	6 m	6 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	40 %	40 %	40 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	20 %	20 %	20 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>			
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain			
Zone à risque d'inondation			
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>			
Zone agricole (CPTAQ)			
PIA	●	●	
PAE			
<b>NOTES :</b>	Entreposage Extérieur	Entreposage Extérieur	Entreposage Extérieur

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	CMP-1	CM-2	CM-3	CM-4
<b>1. HABITATION</b>				
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale en rangée	●	●	●	●
- habitation bifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation bifamiliale jumelée	●	●	●	●
- habitation trifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation multifamiliale isolée 4 logements	●	●	●	●
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation				
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances	●	●	●	●
- À faible nuisance				
- Avec nuisance				
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport	●			
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère	●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance	●	●	●	●
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers	●	●	●	●
- Services personnels	●	●	●	●
- Services de restauration et d'hébergement	●	●	●	●
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social	●	●	●	●
- Parcs et espaces verts	●	●	●	●
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles	●	●	●	●
- Activités récréatives				
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance				
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	673, 5332,7221, 7222, 7413, 7415, 7417, 7424, 7425, 743, 745, 7512	673, 5332,7221, 7222, 7413, 7415, 7417, 7424, 7425, 743, 745, 7512	673, 5332,7221, 7222, 7413, 7415, 7417, 7424, 7425, 712, 7431	673, 5332,7221, 7222, 7413, 7415, 7417, 7424, 7425, 743, 745, 7512
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>				
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN :</b>				
Largeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte
Profondeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte
Superficie minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>				
Nombre d'étages		2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		4,5 m	4,5 m	4,5 m
Marge de recul latérale		2 m	2 m	2 m
Marge de recul arrière		3 m	3 m	3 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>		80 %	80 %	80 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>		20 %	20 %	20 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				
Zone à risque d'inondation				
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)				
PIIA		●		
PAE				
<b>NOTES :</b>		Étalage extérieure	Étalage extérieure	Étalage extérieure

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES		
	CMP-2	CS-1	CS-2
<b>1. HABITATION</b>			
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée	●		
- habitation unifamiliale en rangée	●		
- habitation bifamiliale isolée	●		
- habitation bifamiliale jumelée	●		
- habitation trifamiliale isolée	●		
- habitation multifamiliale isolée			
- projet intégré à vocation résidentielle, villégiature ou de récréation		●	●
- projet intégré à vocation communautaire, récréo-touristique et de villégiature			
- habitation en copropriété			
- maison mobile			
- habitation en commun			
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>			
- Sans nuisances	●		
- À faible nuisance			
- Avec nuisance			
- À forte nuisance			
- Avec nuisance extérieur			
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>			
- Transport	●		
- Infrastructure légère			
- Infrastructure lourde			
- Service d'utilité publique légère	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne			
- Service d'utilité publique lourde			
<b>4. COMMERCIALE</b>			
- Commerce de gros			
- Commerce de détail de produits divers			
- Commerce de détail sans nuisance	●		
- Commerce de détail avec nuisance			
- Commerce au détail de véhicules			
- Commerce de détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers			
- Commerce d'entreposage intérieur			
<b>5. SERVICES</b>			
- Services professionnels, d'affaires et financiers	●		
- Services personnels	●		
- Services de restauration et d'hébergement	●	●	●
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>			
- Établissements gouvernementaux			
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social	●		
- Parcs et espaces verts	●		
<b>7. LOISIRS</b>			
- Activités culturelles	●		
- Activités récréatives			
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>			
- Agriculture sans nuisance			
- Agriculture avec nuisance			
- Agriculture à forte nuisance			
- Foresterie			
- Extraction			
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :	673,5332,7221,7222,7413,7415,7417,7424,7425,743,745,7512	5332, 5513, 6513, 657,661, 663, 664, 67, 683	5332, 5513, 6513, 657,661, 663, 664, 67, 683
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :	712, 7431	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>			
<b>IMPLANTATION :</b>			
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>			
Largeur minimale	Voir texte	50 m	50 m
Profondeur minimale	Voir texte	45 m	45 m
Superficie minimale	Voir texte	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>			
Nombre d'étages	2	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	4,5 m	15 m	15 m
Marge de recul latérale	2 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	3 m	10 m	10 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	80%	20 %	20 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	20%	40 %	40 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>			
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain			
Zone à risque d'inondation		●	
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>			
Zone agricole (CPTAQ)			
PIA	●	●	●
PAE			
<b>NOTES :</b>	-Étalage extérieur - Habitation multifamiliale de 4 logements maximum		

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	CSC-1	CS-3	CSI-1	RB-4
<b>1. HABITATIO</b>				
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée				●
- habitation unifamiliale en rangée				●
- habitation bifamiliale isolée				●
- habitation bifamiliale jumelée				●
- habitation trifamiliale isolée				●
- habitation multifamiliale isolée				●
- projet intégré à vocation résident, villég, ou de récréation	●	●	●	
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances		●		
- À faible nuisance			●	
- Avec nuisance				
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère	●	●	●	
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement	●	●	●	
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts				
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance				
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	553, 5332, 5513, 6513, 661, 663, 664, 67, 683, 5020	5332, 5513, 6513, 657, 661, 663, 664, 67, 683	5332, 5513, 6513, 661, 663, 664, 67, 683	5332, 5899 2)
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833	
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>				
Largeur minimale	50 m	50 m	50 m	Voir texte
Profondeur minimale	45 m	45 m	45 m	Voir texte
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	Voir texte
Nombre d'étages	2	2	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	15 m	15 m	15 m	4,5 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m	3 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m	7 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	20 %	20 %	20 %	30%
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40 %	40 %	20%
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				
Zone à risque d'inondation		●		
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)				
PIIA		●		
PAE				
<b>NOTES : * un maximum de 130 logements pour l'usage 1543</b> L'entreposage à usage commercial doit être complémentaire à une activité de vente, d'entretien ou de réparation.				<b>-Habitacion multifamiliale de 6 logements maximum</b>

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	COME-3	COME-1	COME-2	
<b>1. HABITATION</b>				
- habitation unifamiliale isolée				
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résident, villég. ou récréation				
- projet intégré à vocation commun, récréo-tour, et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances				
- À faible nuisance				
- Avec nuisance				
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère				
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement				
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux		●	●	●
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social		●	●	●
- Parcs et espaces verts		●	●	●
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles		●	●	●
- Activités récréatives		●	●	●
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance				
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>		722,741,5332,7424, 7425,743,745	722, 741,5332, 7424, 7425, 743, 745,657	722, 741,5332, 7424, 7425, 743, 745,657
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>		7223,7395	7223, 7395	7223, 7395
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN :</b>				
Largeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte
Profondeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte
Superficie minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>				
Nombre d'étages		2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		15 m	15 m	15 m
Marge de recul latérale		2 m	2 m	2 m
Marge de recul arrière		6 m	6 m	6 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>		80 %	80 %	80 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>		20 %	20 %	20 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				
Zone à risque d'inondation				
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)				
PIA				
PAE				
<b>NOTES :</b>				

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES		
	CON-1	CONL-1	CONR-1
<b>1. HABITATION</b>			
- habitation unifamiliale isolée			
- habitation unifamiliale jumelée			
- habitation unifamiliale en rangée			
- habitation bifamiliale isolée			
- habitation bifamiliale jumelée			
- habitation trifamiliale isolée			
- habitation multifamiliale isolée			
- projet intégré à vocation résident. villég. ou de récréation			
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et de villég.			
- habitation en copropriété			
- maison mobile			
- habitation en commun			
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>			
- Sans nuisances			
- À faible nuisance			
- Avec nuisance			
- À forte nuisance			
- Avec nuisance extérieur			
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>			
- Transport			
- Infrastructure légère			
- Infrastructure lourde			
- Service d'utilité publique légère			
- Service d'utilité publique moyenne			
- Service d'utilité publique lourde			
<b>4. COMMERCIALE</b>			
- Commerce de gros			
- Commerce de détail de produits divers			
- Commerce de détail sans nuisance			
- Commerce de détail avec nuisance			
- Commerce au détail de véhicules			
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers			
- Commerce d'entreposage intérieur			
<b>5. SERVICES</b>			
- Services professionnels, d'affaires et financiers			
- Services personnels			
- Services de restauration et d'hébergement	●		
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>			
- Établissements gouvernementaux			
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social			
- Parcs et espaces verts	●	●	●
<b>7. LOISIRS</b>			
- Activités culturelles			
- Activités récréatives			
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>			
- Agriculture sans nuisance			
- Agriculture avec nuisance			
- Agriculture à forte nuisance			
- Foresterie			
- Extraction			
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>		5332	5332, 8194
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>		7394, 7395, 7396	7492, 7516,
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>			
<b>IMPLANTATION :</b>			
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>			
Largeur minimale		50 m	70 m
Profondeur minimale		45 m	50 m
Superficie minimale		3000 m <sup>2</sup>	10 000 m <sup>2</sup>
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>			
Nombre d'étages		2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		15 m	15 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>		8 %	8 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>		60 %	60 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>			
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain		●	
Zone à risque d'inondation		●	●
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>			
Zone agricole (CPTAQ)			
PIA		●	●
PAE			●
<b>NOTES :</b>			

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES		
	CONE-1	CONE-2	PI-1
<b>1. HABITATION</b>			
- habitation unifamiliale isolée	●	●	
- habitation unifamiliale jumelée			
- habitation unifamiliale en rangée			
- habitation bifamiliale isolée			
- habitation bifamiliale jumelée			
- habitation trifamiliale isolée			
- habitation multifamiliale isolée			
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation	●	●	
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.			
- habitation en copropriété			
- maison mobile			
- habitation en commun			
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>			
- Sans nuisances			
- À faible nuisance			
- Avec nuisance			
- À forte nuisance			
- Avec nuisance extérieur			
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>			
- Transport			
- Infrastructure légère			
- Infrastructure lourde			
- Service d'utilité publique légère			
- Service d'utilité publique moyenne			
- Service d'utilité publique lourde			
<b>4. COMMERCIALE</b>			
- Commerce de gros			
- Commerce de détail de produits divers			
- Commerce de détail sans nuisance			
- Commerce de détail avec nuisance			
- Commerce au détail de véhicules			
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers			
- Commerce d'entreposage intérieur			
<b>5. SERVICES</b>			
- Services professionnels, d'affaires et financiers			●
- Services personnels			●
- Services de restauration et d'hébergement			5812
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>			
- Établissements gouvernementaux			●
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social			●
- Parcs et espaces verts	●	●	●
<b>7. LOISIRS</b>			
- Activités culturelles			●
- Activités récréatives			●
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>			
- Agriculture sans nuisance	●	●	
- Agriculture avec nuisance	●	●	
- Agriculture à forte nuisance			
- Foresterie			
- Extraction			
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	5332, 5899, 749, 751, 752, 753	5332, 5899, 749, 751, 752, 753	1541, 1543, 155, 6516, 691, 692, 6994
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>			
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>			
<b>IMPLANTATION :</b>			
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>			
Largeur minimale	50 m	50 m	Voir texte
Profondeur minimale	45 m	45 m	Voir texte
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	Voir texte
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>			
Nombre d'étages	2	2	3
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	15 m
Marge de recul avant	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	2 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	6 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	8 %	8 %	80%
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40 %	20%
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>			
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain	●	●	
Zone à risque d'inondation	●		
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>			
Zone agricole (CPTAQ)	●	●	
PIA		●	●
PAE			
<b>NOTES :</b>			

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	INL-1	INL-2	INE-1	UP-1
<b>1. HABITATION</b>				
- habitation unifamiliale isolée				
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation				
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances	●	●	●	
- À faible nuisance	●	●	●	
- Avec nuisance	●	●	●	
- À forte nuisance			●	
- Avec nuisance extérieur			●	
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport			●	●
- Infrastructure légère			●	●
- Infrastructure lourde			●	●
- Service d'utilité publique légère	●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne			●	●
- Service d'utilité publique lourde			●	●
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance			●	
- Commerce de détail avec nuisance			●	
- Commerce au détail de véhicules			●	
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers			●	
- Commerce d'entreposage intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement				
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts			●	
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance				
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie			●	
- Extraction			●	●
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	362, 5332	362, 5332	5824, 7395, 5332	5332
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>				
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>				
Largeur minimale	50 m	50 m	50 m	Voir texte
Profondeur minimale	45 m	45 m	45 m	Voir texte
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	5000 m <sup>2</sup>	Voir texte
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>				
Nombre d'étages	2	2	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	15 m	15 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m	10m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	50 %	50 %	50 %	50 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	-	-	-	-
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain			●	
Zone à risque d'inondation				
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)			●	
PIIA		●	●	
PAE			●	
<b>NOTES :</b>	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur (uniquement, sable, pierre, terre, etc.)	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES				
	RA-1	RA-2	RA-3	RA-4	
<b>1. HABITATION</b>					
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●	
- habitation unifamiliale jumelée	●	●	●	●	
- habitation unifamiliale en rangée					
- habitation bifamiliale isolée					
- habitation bifamiliale jumelée					
- habitation trifamiliale isolée					
- habitation multifamiliale isolée					
- projet intégré à vocation résident. villég. ou de récréation					
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>					
- Sans nuisances					
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère					
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
<b>4. COMMERCIALE</b>					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur					
<b>5. SERVICES</b>					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts					
<b>7. LOISIRS</b>					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>					
- Agriculture sans nuisance					
- Agriculture avec nuisance					
- Agriculture à forte nuisance					
- Foresterie					
- Extraction					
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>		5332 / 5899 2)	5332 / 5899 2)	5332 / 5899 2)	5332 / 5899 2)
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>					
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>					
<b>IMPLANTATION :</b>					
<b>TERRAIN :</b>					
Largeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Profondeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Superficie minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>					
Nombre d'étages		2	2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		7,5 m	7,5 m	7,5 m	7,5 m
Marge de recul latérale		3 m	3 m	3 m	3 m
Marge de recul arrière		7 m	7 m	7 m	7 m
Nombre le logements					
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>		30 %	30 %	30 %	30 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>		40 %	40%	40 %	40 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain					
Zone à risque d'inondation					
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>					
Zone agricole (CPTAQ)					
PIIA			●		
PAE					
<b>NOTES :</b>			5.4.2.1		

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	RA-5	RA-6	RA-7	RB-1
<b>1. HABITATION</b>				
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale en rangée				●
- habitation bifamiliale isolée				●
- habitation bifamiliale jumelée				●
- habitation trifamiliale isolée				●
- habitation multifamiliale isolée				●
- projet intégré à vocation résiden. villég. ou de récréation				
- projet intégré à vocation comun. récréo-tour. et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances				
- A faible nuisance				
- Avec nuisance				
- A forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère				
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement				
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts				
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance				
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	5332 / 5899 2)	5332 / 5899 2)		5332, 5899 2), Habitation multifamiliale isolée de 12 logements maximum
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>				
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>				
Largeur minimale	Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Profondeur minimale	Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Superficie minimale	Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>				
Nombre d'étages	2	2	2	3
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	15 m	15 m	7,5 m	6 m
Marge de recul latérale	3 m	3 m	3 m	4 m
Marge de recul arrière	7 m	7 m	7 m	7 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	30 %	30 %	30 %	30 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40 %	40 %	20 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				
Zone à risque d'inondation				
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)				
PIIA	●			
PAE				
<b>NOTES :</b>				

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES				
	RB-2	RC-1	RVCR-1	RB-3	
<b>1. HABITATION</b>					
- habitation unifamiliale isolée	●		●	●	
- habitation unifamiliale jumelée	●			●	
- habitation unifamiliale en rangée	●	●		●	
- habitation bifamiliale isolée	●			●	
- habitation bifamiliale jumelée	●			●	
- habitation trifamiliale isolée	●	●		●	
- habitation multifamiliale isolée	●	●		●	
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation					
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>					
- Sans nuisances					
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère					
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
<b>4. COMMERCIALE</b>					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur			●		
<b>5. SERVICES</b>					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts					
<b>7. LOISIRS</b>					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>					
- Agriculture sans nuisance					
- Agriculture avec nuisance					
- Agriculture à forte nuisance					
- Foresterie					
- Extraction					
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>		5332, 5899 2), Habitation multifamiliale isolée de 12 logements maximum	5332,5899 2)	5899 2), 5332	5332, 5899 2)
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>					
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>					
<b>IMPLANTATION :</b>					
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>					
Largeur minimale		Voir texte	Voir texte	50m	Voir texte
Profondeur minimale		Voir texte	Voir texte	45m	Voir texte
Superficie minimale		Voir texte	Voir texte	3000 m <sup>2</sup>	Voir texte
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>					
Nombre d'étages		3	*2 1/2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2m	12,2 m
Marge de recul avant		6 m	5 m	10m	6 m
Marge de recul latérale		4 m	2 m	5m	4 m
Marge de recul arrière		7 m	6 m	10m	7 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>		30 %	50 %	10 %	30%
<b>ESPACE NATUREL :</b>		20 %	20 %	40%	20%
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain					
Zone à risque d'inondation					
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>					
Zone agricole (CPTAQ)					
PIIA			●		
PAE					
<b>NOTES :Habitation en rangée = 3 et 4 habitations Habitation multifamiliale isolée = 4 habitations</b>					Habitation multifamiliale de 12 logements maximum

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES				
	RF-1	RF-2	RF-3	RF-4	RF-5
<b>1. HABITATION</b>					
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée					
- habitation unifamiliale en rangée					
- habitation bifamiliale isolée					
- habitation bifamiliale jumelée					
- habitation trifamiliale isolée					
- habitation multifamiliale isolée					
- projet intégré à vocation résident, villég., ou de récréation	●		●	●	●
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>					
- Sans nuisances					
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère	●	●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
<b>4. COMMERCIALE</b>					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entrepasage intérieur					
<b>5. SERVICES</b>					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts	●	●	●	●	●
<b>7. LOISIRS</b>					
- Activités culturelles	●	●	●	●	●
- Activités récréatives	●	●	●	●	●
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>					
- Agriculture sans nuisance	●	●	●	●	●
- Agriculture avec nuisance	●	●	●	●	●
- Agriculture à forte nuisance	●	●	●	●	●
- Foresterie	●	●	●	●	●
- Extraction					
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	160, 58, 5332 5899, 271	160, 58, 5332 5899, 271	160, 58, 5332 5899, 271	160, 58, 5332 5899, 271	160, 58, 5332 5899, 271
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>	8162, 817, 8195, 8196, 7395	5834, 8162, 817, 8195, 8196, 7395	8162, 817, 8195, 8196, 7395	8162, 817, 8195, 8196, 7395	8162, 817, 8195, 8196, 7395
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>					
<b>IMPLANTATION :</b>					
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>					
Largueur minimale	50 m	50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale	45 m	45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>					
Nombre d'étages	2	2	2	2	2
Hauteur maximale	12, 2 m	12, 2 m	12, 2m	12,2 m	12, 2m
Marge de recul avant	10 m	10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m	10 m	10 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain	●	●			
Zone à risque d'inondation					
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>					
Zone agricole (CPTAQ)	●	●	●	●	
PIIA			●		●
PAE					
<b>NOTES :</b>	Entrepasage Extérieur	Entrepasage Extérieur	Entrepasage Extérieur	Entrepasage Extérieur	Entrepasage Extérieur

USAGES PERMIS	RTC-1	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES	
		RT-1	RT-2
<b>1. HABITATION</b>			
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée			
- habitation unifamiliale en rangée			
- habitation bifamiliale isolée			
- habitation bifamiliale jumelée			
- habitation trifamiliale isolée			
- habitation multifamiliale isolée			
- projet intégré à vocation résiden., villég., ou de récréation	●	●	●
- projet intégré à vocation commun., récréo-tourist.et de villégiature	●		
- habitation en copropriété	●	●	●
- maison mobile			
- habitation en commun			
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>			
- Sans nuisances			
- À faible nuisance			
- Avec nuisance			
- À forte nuisance			
- Avec nuisance extérieur			
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>			
- Transport			
- Infrastructure légère			
- Infrastructure lourde			
- Service d'utilité publique légère	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne			
- Service d'utilité publique lourde			
<b>4. COMMERCIALE</b>			
- Commerce de gros			
- Commerce de détail de produits divers			
- Commerce de détail sans nuisance			
- Commerce de détail avec nuisance			
- Commerce au détail de véhicules			
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers			
- Commerce d'entrepôt intérieur			
<b>5. SERVICES</b>			
- Services professionnels, d'affaires et financiers		6542*,656*,657*,651*	6542*,656*,657*,651*
- Services personnels			
- Services de restauration et d'hébergement	●	●	●
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>			
- Établissements gouvernementaux			
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social	1552*		
- Parcs et espaces verts	●	●	●
<b>7. LOISIRS</b>			
- Activités culturelles	●	●	●
- Activités récréatives	●	●	●
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>			
- Agriculture sans nuisance			
- Agriculture avec nuisance			
- Agriculture à forte nuisance			
- Foresterie			
- Extraction			
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	593 1), 810, 811, 5332,8194,8197 6242, 6243 7395	593 1), 810, 811, 5332, 8194, 8197 7395	593 1), 810, 811, 5332, 8194, 8197 7395
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>			
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>			
<b>IMPLANTATION :</b>			
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>			
Largeur minimale	50m	50 m	50 m
Profondeur minimale	45m	45 m	45 m
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>			
Nombre d'étages	2	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	15 m	15 m	15 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	20 %	20 %	20 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40 %	40 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>			
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain	●	●	
Zone à risque d'inondation	●	●	
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>			
Zone agricole (CPTAQ)			
PIIA	●		
PAE			
<b>NOTES :*</b> Ces usages doivent faire partie d'un projet intégré à vocation communautaire, récréo-touristique et de villégiature <b>**</b> Le nombre maximal d'établissement où peuvent être exercés ces usages dans la zone est de 1. Aucun agrandissement de la superficie au sol où sont exercés ces usages n'est autorisé indépendamment des dispositions relatives aux droits acquis.			

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	RV-1	RV-2	RV-3	RV-4
<b>1. HABITATION</b>				
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résident, villég, ou de récréation				
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances				
- A faible nuisance				
- Avec nuisance				
- A forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère				
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement				
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts				
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance	8192	8192	8192	8192
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	5899 2) ,5332	5899 2) ,5332	5899 2) ,5332	5899 2) ,5332
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>				5834
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>				
Largeur minimale	50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale	45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>				
Nombre d'étages	2	2	2	2
Hauteur maximale	9* & 12,2 m	9* & 12,2 m	9* & 12,2 m	9* & 12,2 m
Marge de recul avant	10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m	10 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	10 %	10 %	10 %	10 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40 %	40 %	40 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain			●	
Zone à risque d'inondation				
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)			●	
PIA				
PAE				
<b>NOTES : * Ce normatif s'applique exclusivement pour les bâtiments situés sur un terrain adjacent à un cours d'eau ou à un lac</b>				

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	RV-5	RV-6	RV-7	RV-8
<b>1. HABITATION</b>				
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résident, villég, ou de récréation				
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour, et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances				
- A faible nuisance				
- Avec nuisance				
- A forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère				
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entrepôt intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement				
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts				
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance	8192	8192	8192	8192
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	5332, 5899 2)	5332, 5899 2)	5332, 5899 2)	5332, 5899 2)
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>				
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>				
Largeur minimale	50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale	45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>				
Nombre d'étages	2	2	2	2
Hauteur maximale	9* & 12,2 m	9* & 12,2 m	9* & 12,2 m	9* & 12,2 m
Marge de recul avant	10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m	10 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	10 %	10 %	10 %	10 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40 %	40 %	40 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				●
Zone à risque d'inondation				●
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)				
PIIA				
PAE				
<b>NOTES : * Ce normatif s'applique exclusivement pour les bâtiments situés sur un terrain adjacent à un cours d'eau ou à un lac</b>				

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	RV-9	RV-10	RV-11	RV-12
<b>1. HABITATION</b>				
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résident, villég, ou de récréation				
- projet intégré à vocation commun. récréo-tours, et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances				
- A faible nuisance				
- Avec nuisance				
- A forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère				
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entrepotage intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement				
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts				
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance	8192	8192	8192	8192
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	5899 2), 5332	5899 2), 5332	5899 2), 5332	5899 2), 5332
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>				
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>				
Largeur minimale	50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale	45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>				
Nombre d'étages	2	2	2	2
Hauteur maximale	9* & 12,2 m	9* & 12,2 m	9* & 12,2 m	9* & 12,2 m
Marge de recul avant	10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m	10 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	10 %	10 %	10 %	10 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40 %	40 %	40 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain	●			
Zone à risque d'inondation	●	●		
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)				
PIA	●			
PAE			●	
<b>NOTES : * Ce normatif s'applique exclusivement pour les bâtiments situés sur un terrain adjacent à un cours d'eau ou à un lac</b>				

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES				
	RV-13	RV-14	RV-15	RV-16	RV-17
<b>1. HABITATION</b>					
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée					
- habitation unifamiliale en rangée					
- habitation bifamiliale isolée					
- habitation bifamiliale jumelée					
- habitation trifamiliale isolée					
- habitation multifamiliale isolée					
- projet intégré à vocation résident. villég. ou de récréation					
- projet intégré à vocation commun, récréo-tour, et villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>					
- Sans nuisances					
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère					
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
<b>4. COMMERCIALE</b>					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur					
<b>5. SERVICES</b>					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts					
<b>7. LOISIRS</b>					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>					
- Agriculture sans nuisance	8192	8192	8192	8192	8192
- Agriculture avec nuisance					
- Agriculture à forte nuisance					
- Foresterie					
- Extraction					
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	5899 2), 5332	5899 2), 5332	5899 2), 5332	5899 2), 5332	5899 2), 5332
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>					
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>					
<b>IMPLANTATION :</b>					
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>					
Largeur minimale	50 m	50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale	45 m	45 m	45 m	45 m	45m
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>					
Nombre d'étages	2	2	2	2	2
Hauteur maximale	9* & 12, 2 m	9* & 12, 2 m	9* & 12, 2m	9* & 12,2 m	9* & 12, 2m
Marge de recul avant	10 m	10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m	10 m	10 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain					
Zone à risque d'inondation	●		●	●	●
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>					
Zone agricole (CPTAQ)			●		
PIA					
PAE					
<b>NOTES : * Ce normatif s'applique exclusivement pour les bâtiments situés sur un terrain adjacent à un cours d'eau ou à un lac</b>					